

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 62 (1989)
Heft: 3

Artikel: La commande publique
Autor: Attinger, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA COMMANDE PUBLIQUE

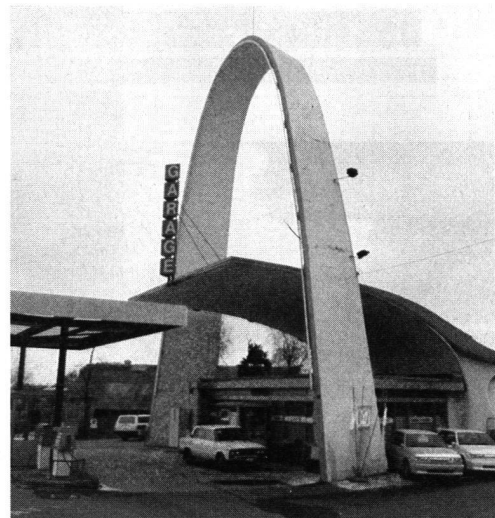
Les quelques réflexions qui vont suivre n'ont pas la prétention d'aborder le sujet, «la commande publique», de façon exhaustive. Elles souhaitent simplement illustrer, au moyen de quelques jalons historiques ou «exemples» plus récents, quelques-uns des aspects et des particularités de cette commande par rapport à l'ensemble de la production architecturale.

Pour éclairer le propos, il y a lieu de rappeler que la commande publique est le fait du pouvoir. Ce pouvoir décide de construire pour répondre à ses propres besoins ou à ceux de la collectivité. Il

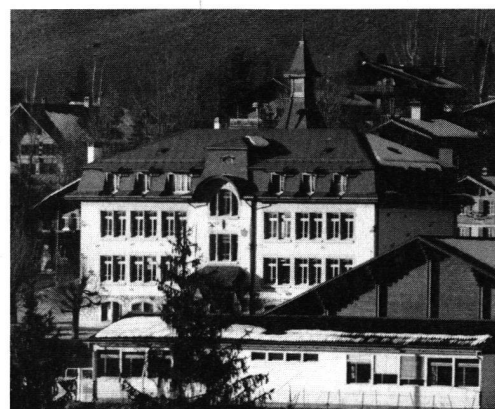
«l'air du temps»: la démocratie peut vouloir marquer le pouvoir du peuple comme le roi le sien. Il y a aussi lieu de noter que l'importance que l'on donne à l'objet à construire dépend aussi de l'importance de cet objet dans son contexte historique. On peut citer l'exemple des grandes gares



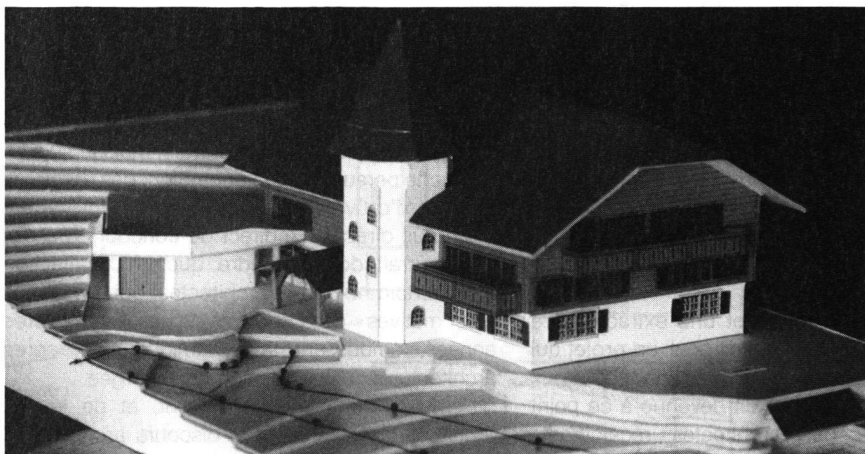
1 — Gare de Lausanne.



2 — Station-service «Arc-en-ciel», Bussigny.



3 — Ecole de Rougemont.



4 — Projet de Maison de Commune.



5 — Château de Rougemont.

peut s'agir, dans le premier cas, du Palais du gouvernement, du Palais de justice, de l'Hôtel de police et, dans le deuxième cas, de l'école, du home pour personnes âgées, de l'hôpital. Face à ces différentes situations, le pouvoir peut soit marquer l'institution, soit être beaucoup plus discret; cela peut dépendre de nombreux facteurs tels que l'image qu'il a de lui-même, l'image qu'il a ou qu'il veut donner de l'objet à construire, de

de l'époque glorieuse du chemin de fer (1) ou celui des stations-service (2) de l'immédiat après-guerre. Avec la banalisation tant du chemin de fer que de la voiture, on a vu ces éléments retrouver des dimensions beaucoup plus en rapport avec la



6 — Cure de Montpréveyres.

nécessité de leur usage qu'avec leur gloire momentanée. En tout état de cause, le pouvoir, lorsqu'il construit, se doit de montrer l'exemple, à moins qu'il ne déconsidère complètement son rôle ou sa mission qui de tout temps demeure: être devant, parce qu'il est l'ÉLU.

Dans ce domaine, les démocraties, à l'exception des démocraties dites populaires, sont souvent beaucoup plus discrètes que les pouvoirs dits



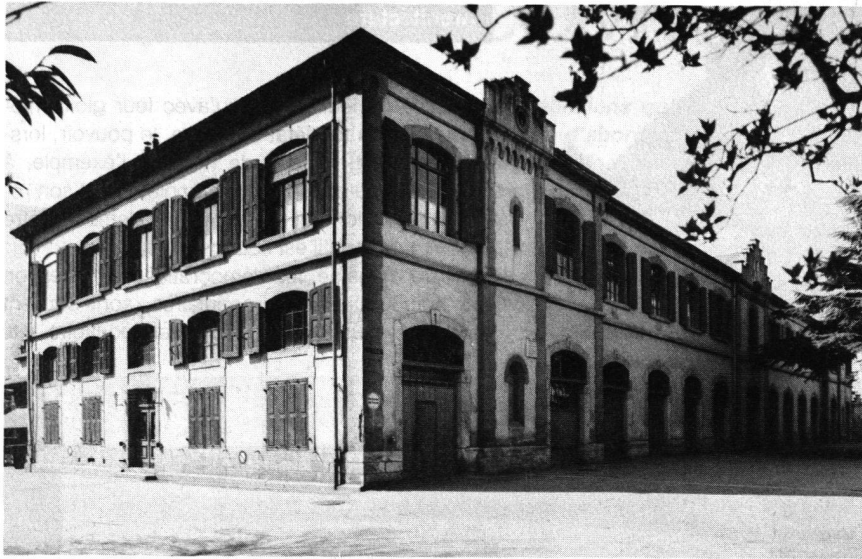
7 — Fondation Claude-Nicolas Ledoux.
(Photo Marc Paygnard.)



8 — Pyramide du Louvre.

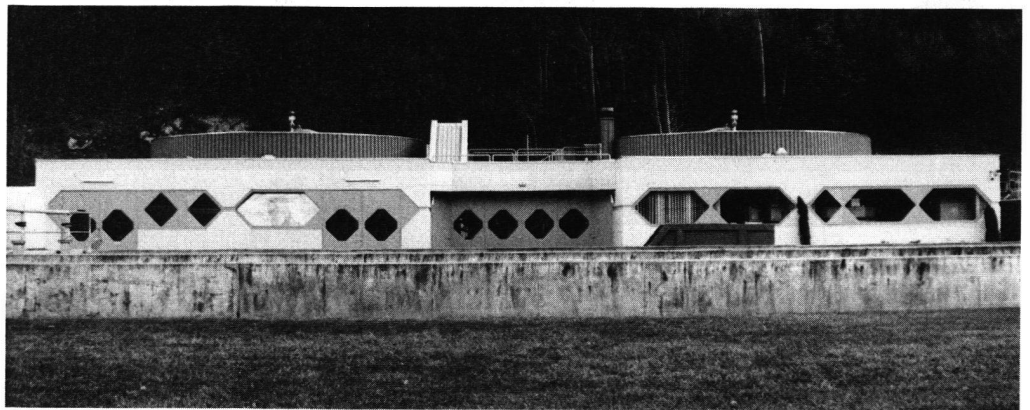


9 — Concours pour le Palais fédéral.
Perspective du projet lauréat.
Arch. Bluntschli.



10 — Arsenal de Sion.

(Photo Archives cantonales.)



11 — STEP de Nendaz.

13 — La Grenette, Sion.

(Photo J.-Marc Biner.)



12 — Palais de justice, Sion.

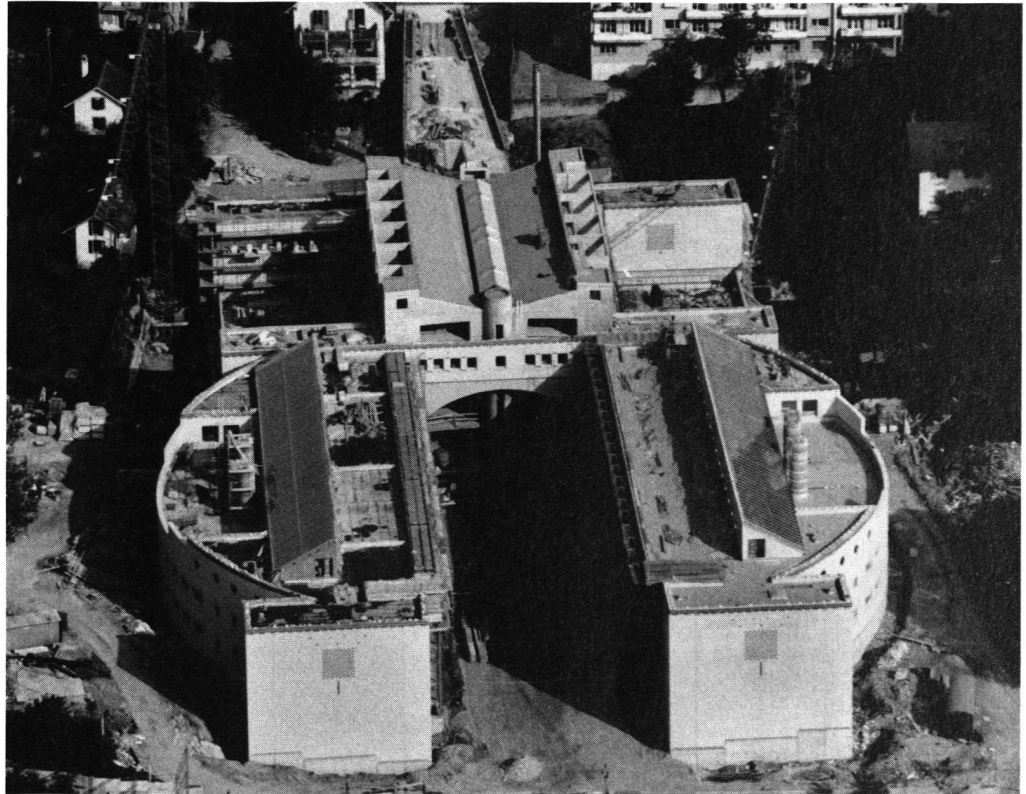
Ces cures, merveilleusement restaurées par mon collègue Dresco, sont la démonstration dans la pierre de l'importance que voulait donner l'occupant bernois à la nouvelle religion qu'il implantait. Ces cures se distinguent nettement des constructions vernaculaires voisines. Elles marquent clairement l'institution religieuse qu'elles représentent.

Sans vouloir remonter à Kheops, Khephren et Mykerinos, on peut rappeler que Louis XV, en

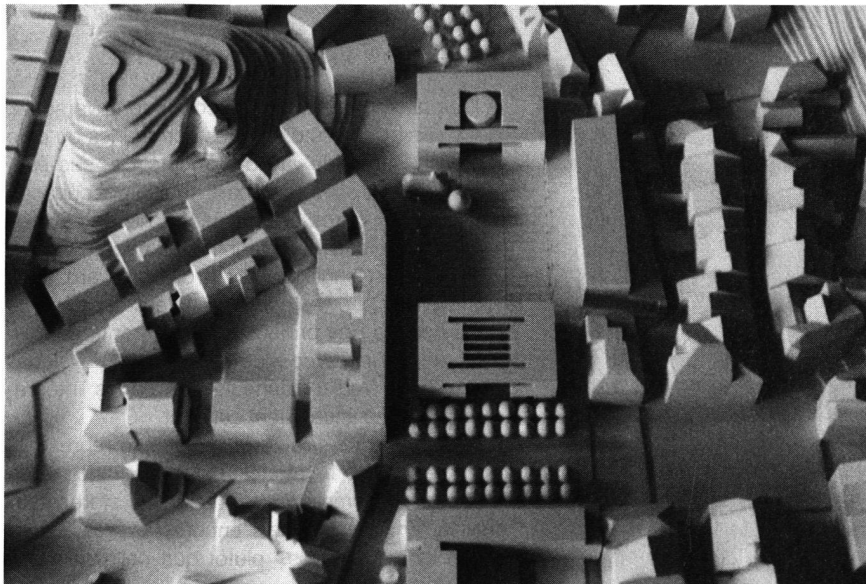
mandatant Ledoux pour la réalisation des salines d'Arc-et-Senans (7), entend bien que ces salines ne soient pas simplement des petites usines, mais bien qu'elles indiquent, par la qualité de leur organisation et de leur architecture, l'importance que revêtait le sel pour le pouvoir et comme pouvoir. Plus proche de nous, les rois que sont les présidents de la République française ont su, depuis qu'ils sont élus au suffrage universel, mar-

rand laissera en témoignage l'arche de la Défense, la pyramide du Louvre (8), l'Institut du monde arabe et les folies de Tschumi. Au-delà de l'orgueil qui marque ces réalisations, il est important de considérer les objets architecturaux qui, eux, demeurent.

Et la Suisse, me direz-vous: ne se retrouve-t-elle pas tout entière lors de sa véritable constitution dans l'image que donne le Palais fédéral (9) do-



14 — Collège de Nyon.
(Photo P.-A. Vuitel.)



15 — Hôtel de Ville de Monthey.
(Photo Claudine Lorenz.)

quer leur passage dans la pierre. Napoléon III a transformé le visage de Paris par l'action du baron Haussmann. De Gaulle a réalisé les grandes infrastructures et lancé la création des villes nouvelles. Pompidou s'est fait ériger son centre à Beaubourg. Le règne de Giscard est marqué par les luttes entre lui-même et son ancien Premier ministre Chirac autour des halles de Paris. Mitter-

minant l'Aar? Les casernes et arsenaux (10) de la fin du siècle passé et du début de ce siècle marquent eux aussi à leur manière une volonté d'unité et d'indépendance. Des grands travaux de ces vingt dernières années, la grande vogue de l'épuration des eaux laissera en témoignage de très nombreuses stations d'épuration sans architectes, car ces messieurs de Berne et de l'environnement, en refusant de subventionner des honoraires d'architectes, ont démontré que leur environnement se limitait aux odeurs et aux eaux sales. Par bonheur et par exception, quelques rares communes ont su «qualifier» aussi cette réalisation publique (11) (STEP de Nendaz).

Face à la timidité contemporaine, il faut savoir regarder puis comprendre les témoignages du passé: un Palais de justice (12), un marché au grain (13). Ayons comme eux le courage de nos actes: un collège (14), un hôtel de ville (15)...

Le «moins d'Etat» ne doit pas se transcrire par un affaiblissement des constructions publiques, mais dans une législation plus attentive à la liberté du citoyen. Un Etat plus respectueux des individus pourra (osera) mieux affirmer, dans la construction publique, son existence et son rôle en faveur de la collectivité. Il montrera ainsi la différence entre la commande privée et sa commande publique.

Bernard Attinger,
architecte cantonal, Valais